



Distr. limitée  
6 juin 2017

Anglais et français seulement

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

**Seizième session**

Segment ministériel

Libreville, 15 et 16 juin 2017

**Projet de décision 1 : Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique\***

*Nous, Ministres africains de l'environnement,*

*Réunis à Libreville les 15 et 16 juin 2017 à l'occasion de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,*

*Rappelant les textes issus de la sixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue au Caire les 18 et 19 avril 2016,*

*Rappelant également l'Agenda 2063, « L'Afrique que nous voulons », adopté à la vingt-quatrième Conférence de l'Union africaine, tenue les 23 et 24 janvier 2015 à Addis-Abeba,*

*Rappelant en outre la résolution 66/288, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session, par laquelle ont été adoptés le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable,*

*Estimant qu'il faudra, pour parvenir au développement durable à long terme en Afrique, assurer la gestion durable et optimale de notre capital naturel, ce qui passera par des investissements dans des solutions environnementales novatrices,*

*Déterminés à utiliser tous les moyens à notre disposition pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,*

*Décidons*

1. De convenir de prendre toutes les mesures nécessaires pour investir dans des activités novatrices relevant ou non des pouvoirs publics pour maximiser et optimiser la productivité durable de notre capital naturel et accélérer ainsi la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme 2030 et de l'Agenda 2063;
2. De convenir de renforcer les mécanismes environnementaux novateurs grâce, entre autres, à des programmes de financement novateurs, des activités d'éducation, la recherche-développement et des partenariats entre les secteurs privé et public, afin de favoriser le développement socioéconomique en Afrique en optimisant l'utilisation des ressources naturelles du continent;
3. De convenir de réinvestir au moins 2 % des recettes nationales ou infranationales issues des actifs du capital naturel dans des solutions environnementales novatrices;
4. De convenir de créer ou de renforcer les partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et d'autres parties concernées afin de promouvoir et d'augmenter les investissements dans les solutions environnementales novatrices;

\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

5. D'inviter tous les États membres de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à envisager d'adopter, à la troisième session de l'Assemblée, une résolution sur les solutions environnementales novatrices qui soit applicable universellement, afin de mobiliser l'attention internationale sur l'amélioration de la gestion durable du capital naturel;

6. De convenir de tenir compte de la présente décision et des messages stratégiques clefs qui y sont joints dans les politiques et la législation et les activités régionales, nationales et infranationales.

## **Messages stratégiques clefs**

### **I. Introduction**

1. Nous, Ministres africains de l'environnement, considérons que l'environnement en Afrique doit jouer un rôle stratégique et offrir des solutions novatrices qui soient pratiques et abordables pour remédier aux problèmes entravant le développement socioéconomique du continent et ainsi concrétiser les objectifs de développement durable et réaliser les aspirations inscrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

2. Nous affirmons qu'il faudra, pour parvenir au développement durable à long terme en Afrique, trouver des solutions environnementales novatrices qui assureront le progrès socioéconomique durable. Nous estimons que des solutions environnementales novatrices permettront d'intervenir par le biais de contributions financières, économiques, sociales et environnementales en vue de la réalisation de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que de libérer les ressources nationales et internationales;

3. Nous savons l'importance de l'éducation, de la recherche-développement et des innovations technologiques utiles à la promotion du développement durable et, à cet effet, mettons l'accent sur les capacités régionales, nationales et infranationales pour la mise au point de techniques novatrices sur le plan environnemental;

4. Nous sommes résolus à mobiliser des ressources nationales et à mettre en place des stratégies, instances et interventions novatrices permettant d'exploiter le capital naturel de manière durable. Nous invitons donc nos gouvernements à optimiser les mesures novatrices sur le plan environnemental qui relèvent ou non des pouvoirs publics pour investir dans : i) l'enrayement des pertes environnementales de façon à dégager des ressources au profit du développement; et ii) l'exploitation durable du capital naturel et l'industrialisation verte durable, l'agriculture verte, le développement urbain durable intégré, les systèmes de transport durables, l'écotourisme, la normalisation et le commerce durable grâce à la création de valeur ajoutée;

5. Pour assurer l'efficacité, nous créerons ou renforcerons des équipes spéciales interinstitutions ou interministérielles chargées de promouvoir et de formuler des politiques de facilitation sur l'énergie propre permettant d'ajouter de la valeur à l'agriculture axée sur l'adaptation écosystémique.

### **A. Solutions environnementales novatrices et investissements**

Pour réaliser les objectifs de développement durable, le Programme 2030 et l'Agenda 2063, il faut complètement réorienter les politiques de développement et mettre l'accent sur les principales sources de croissance économique, notamment celles qui sont associées à l'utilisation de connaissances scientifiques et technologiques novatrices et procéder aux ajustements institutionnels nécessaires. Il faut donc définir d'urgence d'autres méthodes pouvant favoriser les facteurs de durabilité tout en offrant des moyens d'assurer une meilleure gestion de l'environnement.

1. Nous sommes conscients qu'investir dans des mécanismes novateurs comme l'écoétiquetage, les initiatives pour l'énergie propre ou l'agriculture reposant sur les écosystèmes permettra à l'Afrique de récupérer tous les ans des recettes considérables qu'elle pourra réinvestir dans ces secteurs en vue d'atteindre les objectifs de développement durable;

2. Nous sommes déterminés à faciliter la mise au point d'outils de financement novateurs, en particulier Fintech, les mécanismes de répartition des risques et les partenariats multipartites complémentaires pour financer les entreprises dans des domaines porteurs en vue de combler les déficits de financement;

3. Nous faciliterons la généralisation de l'agriculture axée sur l'adaptation écosystémique et la création de valeur ajoutée agricole en tant que moyen de favoriser l'agro-industrialisation reposant sur l'énergie propre en Afrique;

4. Nous, Ministres de l'environnement, sommes résolus à travailler avec nos collègues des ministères chargés des transports, de l'énergie, de l'éducation, de l'industrialisation, du commerce, du plan et des finances, entre autres, pour mener à bien des réformes stratégiques ciblées en vue de garantir la complémentarité dans les domaines porteurs liés au développement des énergies propres et d'ajouter ainsi de la valeur à l'agriculture et l'industrie.

## **B. Mécanismes de financement novateurs pour maximiser les secteurs porteurs en Afrique**

L'Afrique ayant besoin de 1 200 milliards de dollars pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, il est impératif d'adopter des démarches environnementales novatrices qui permettront de libérer des fonds directs et indirects afin de tirer le meilleur parti de la productivité des domaines porteurs et de concrétiser de multiples objectifs de développement durable.

1. Nous, Ministres de l'environnement, augmenteront les fonds consacrés aux énergies propres afin de financer l'énergie hors réseau pour les applications industrielles destinées à alimenter la création de valeur ajoutée agricole et tirer le meilleur parti des modèles novateurs en vue de financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable n° 1, 2, 3, 5, 7 et 8;

2. Nous créerons des possibilités de partenariats complémentaires pour financer des entreprises rentables; de partenariats commerciaux réciproques entre bailleurs de fonds et entrepreneurs dans les domaines porteurs ainsi que la création de valeur reposant sur l'énergie propre afin de consolider les entreprises;

3. Nous renforcerons les capacités en matière d'administration fiscale du capital naturel de l'Afrique, ce qui permettra de récupérer des ressources qui pourront être réinvesties dans les domaines porteurs et permettront d'endiguer les flux financiers illicites;

4. Nous faciliterons l'investissement du secteur privé en mettant en place des mesures d'incitation à l'intention des institutions financières afin de développer des fonds pour les entreprises en fonction des secteurs porteurs.

## **C. Harmonisation des politiques**

Les politiques sont le principal moteur du changement. Dans le cadre de la maximisation de la productivité des secteurs porteurs, il faudra harmoniser les politiques relevant de plusieurs ministères afin d'assurer un développement socioéconomique durable.

1. Nous, Ministres de l'environnement, adopterons des mesures et réformes publiques, institutionnelles et juridiques afin de promouvoir et de stimuler l'utilisation des technologies novatrices sur le plan environnemental qui garantiront l'utilisation durable du capital naturel de l'Afrique, d'ajouter de la valeur, d'inverser les pertes environnementales et de réinvestir les recettes aux niveaux régional, national et infranational;

2. Nous continuerons de mobiliser les décideurs, de faire connaître le rôle du capital naturel dans le processus de développement et de dégager un consensus aux niveaux infranational, national et régional en Afrique concernant la contribution du capital naturel au développement durable;

3. Nous considérons qu'il faudra, pour favoriser l'investissement dans la création de valeur par l'énergie propre, concilier les politiques, en particulier celles relatives à l'agriculture, à l'industrie, à l'énergie et à la gestion des terres, et inciter les investisseurs privés à veiller à ce que les acteurs étatiques et non étatiques appliquent des politiques transversales dans ces domaines. Nous convenons de créer des équipes spéciales stratégiques interministérielles chargées d'éliminer les cloisonnements et d'harmoniser les politiques et de veiller à ce qu'elles œuvrent ensemble en faveur du développement socioéconomique durable.

## **D. Éducation et renforcement des capacités en faveur de l'autonomisation de la jeunesse**

Il reste urgent de disposer de capacités humaines dotées des moyens voulus pour saisir les occasions qui se présentent dans les domaines porteurs. Le fait que le secteur de l'éducation ne soit pas suffisamment axé sur les domaines porteurs limite la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Aussi les États d'Afrique perdent-ils l'occasion de récolter les fruits de leur dividende démographique, sachant que les jeunes représentent 60 % de la population du continent.

1. Nous, Ministres de l'environnement, encouragerons la création et la réforme des établissements d'enseignement supérieur d'Afrique de façon à doter les jeunes de compétences utiles

aux débouchés en matière de solutions environnementales novatrices et aux secteurs porteurs, sans pour autant transiger sur la compétitivité;

2. Nous plaiderons en faveur du renforcement des capacités de différents secteurs, parmi lesquels les autorités judiciaires et les services chargés du respect et de l'application, pour lesquels des programmes ciblés devront être élaborés afin de permettre aux jeunes de se lancer dans des entreprises vertes;

3. Nous engageons le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organes et organismes compétents du système des Nations Unies à appuyer les activités menées par les pays d'Afrique pour assurer l'intégration de différents secteurs et la formation, qui permettront d'améliorer les compétences et les connaissances des jeunes en matière de solutions environnementales novatrices et dans les secteurs porteurs.

## **E. Mobilisation de l'appui de la communauté internationale**

1. Nous invitons la communauté internationale à appuyer les mesures environnementales novatrices que l'Afrique a adoptées en favorisant l'utilisation durable des actifs naturels du continent grâce au renforcement des capacités, à la mise au point d'outils novateurs et adaptables et à l'utilisation de technologies novatrices;

2. Nous invitons également la communauté internationale à concourir au transfert de technologies et au renforcement des capacités visant à éliminer les flux financiers illicites, en particulier par la prévention de l'évasion fiscale et l'amélioration de l'administration fiscale.

---